

Communiqué de presse

Une nouvelle réglementation de cotation et un site internet propre pour SIX Exchange Regulation

SIX Swiss Exchange SA
Media Relations
Selnaustrasse 30
Case postale
CH-8021 Zurich

T +41 58 854 2675
F +41 58 854 2710
pressoffice@six-swiss-exchange.com
www.six-swiss-exchange.com

01.07.2009

La nouvelle réglementation pour la cotation auprès de SIX Swiss Exchange entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Simultanément, le département mettra en service son propre site web qui sera doté de nombreuses nouvelles fonctionnalités à l'intention de ses premiers intéressés, à savoir les émetteurs, les participants et les investisseurs.

SIX Exchange Regulation (département opéré indépendamment de la SIX Swiss Exchange et chargé de la réglementation et de la surveillance des émetteurs et des participants boursiers) appliquera au 1^{er} juillet une réglementation de cotation entièrement révisée. L'objectif de la révision, terminée depuis, consistait à adapter le cadre réglementaire aux innovations législatives ainsi qu'à la modification des besoins du marché. Il s'agissait parallèlement d'améliorer sa facilité d'emploi par le biais de simplifications et de rationalisations.

Le Communiqué du Regulatory Board du 29 mai 2009 contient des informations détaillées sur le contexte et le résultat du remaniement du Règlement de cotation, des Règlements complémentaires, des Schémas ainsi que des directives et circulaires qui leur sont associées: http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués/regulatory_board/chronological/2009_fr.html

Marché des actions: des standards réglementaires et non plus des segments

Dans le sillage de la révision de la réglementation de cotation, la terminologie propre au marché des actions a été adaptée. L'ancien segment de cotation «Local Caps» par exemple s'appelle désormais «Domestic Standard», le mot

«Standard» renvoyant aux règles ou règlements applicables aux différentes catégories d'émetteurs ou de produits. Cela a également le mérite d'établir une distinction terminologique avec celle des segments de négoce de la SIX Swiss Exchange.

Nouveau site internet

En même temps qu'il introduit des règlements révisés, SIX Exchange Regulation lance son propre site internet, le but étant d'informer ses utilisateurs des récents développements en matière réglementaire ainsi que sur ses activités et son organisation. Afin de les aider à localiser plus facilement les différents thèmes, la nouvelle page d'accueil a été organisée en fonction des premiers concernés (émetteurs, participants, investisseurs). Simultanément, on a structuré la navigation principale du nouveau site internet selon les différentes missions de SIX Exchange Regulation. Les utilisateurs se voient en outre proposer une vue d'ensemble de l'actualité ainsi que de l'organisation de SIX Exchange Regulation: www.six-exchange-regulation.com

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange

SIX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, SIX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. www.six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group. SIX Group offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.